

Gentioux Pigerolles

Lettre d'information municipale

Septembre 2026

Loup : notre commune classée en « cercle 1

Gentioux-Pigerolles est devenue la première commune de la Creuse à être classée en cercle 1 au titre de la prédation du loup. Une décision actée par l'arrêté préfectoral n° 23-2026-05-11-00005 du 11 mai 2026, qui met à jour la carte départementale des cercles.

La préfecture avait déjà actualisé ce périmètre en février dernier, sans placer aucune commune creusoise en cercle 1. Le passage de Gentioux-Pigerolles à ce niveau signifie que la prédation y est désormais considérée comme avérée, après des attaques répétées ces dernières années.



Ce que cela change concrètement
Pour les aides à la protection des troupeaux.
C'est le principal apport du classement. Le dispositif, financé par l'État et l'Europe, ouvre aux éleveur-euses d'ovins et de caprins une prise en charge élargie. En cercle 2, seuls étaient finançables les chiens de protection, les investissements matériels (parcs électrifiés fixes ou mobiles, regroupement nocturne), l'accompagnement technique et l'analyse de vulnérabilité. Le cercle 1 y ajoute le gardiennage et la surveillance renforcée, c'est-à-dire l'emploi d'un-e berger-ère ou d'un-e salarié-e, qui est de loin le poste le plus coûteux pour une exploitation.

Pour les tirs de défense.
Rien de nouveau pour notre commune, qui était déjà en cercle 2. Les éleveur-euses d'ovins et de caprins classé-es en cercles 1 et 2 peuvent mettre en œuvre des tirs de défense après simple déclaration préalable en ligne, la DDT délivrant un récépissé publié au recueil des actes administratifs. Le régime d'autorisation préalable demeure pour les ovins et caprins en cercle 3, ainsi que pour les bovins et équins, quel que soit le cercle.

Pour l'indemnisation.
Le décret n° 2026-53 du 3 février 2026 a introduit une conditionnalité dès le cercle 2 : au-delà de deux attaques, un-e éleveur-euse ne perçoit plus d'indemnités s'il ou elle n'a pas mis en place de moyens de protection.

Où se renseigner ?
L'arrêté du 11 mai est consultable au recueil des actes administratifs spéciaux 2026 de la préfecture, sous l'intitulé « arrêté préfectoral portant délimitation des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup (Canis lupus) dans le département de la Creuse (cercles 1 et 2) au titre de l'année 2026 ».

La rubrique « Loups » du site creuse.gouv.fr rassemble par ailleurs la fiche réflexe en cas d'attaque, les barèmes d'indemnisation, l'appel à projets et le registre de tir.
Deux contacts utiles : l'Office français de la biodiversité au 05 55 52 24 81 pour signaler une prédation dans les 72 heures, et le service économie agricole de la DDT au 05 55 61 20 12 pour le montage des dossiers d'aide.

Interrogé par des agriculteur-ices de la commune, le conseil municipal précédent s'était prononcé en faveur de ce classement de Gentioux-Pigerolles en Cercle 1, de manière à la fois à garantir le meilleur niveau de prise en charge des frais pour les éleveur-euses, mais aussi d'inciter au recrutement de bergères et bergers qui vivront une partie de l'année sur notre territoire et contribueront ainsi à faire revenir sur le Plateau ce métier qui avait pratiquement disparu de notre campagne.

8 mai 2026 : pour la première fois, l'État est venu s'incliner devant l'orphelin

Le vendredi 8 mai 2026, nous avons célébré le 81ème anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. La cérémonie s'est tenue à 10h30 au monument aux morts de Pigerolles, puis à 11h à celui de Gentioux, comme chaque année, ou presque…

Cette année 2026, pour la première fois en 103 ans, c'est une représentante de l'État, Mme Anaïs Grassin, sous-préfète d'Aubusson, qui a présidé l'une et l'autre des cérémonies.



Il convient de mesurer ce que cela signifie au regard de l'Histoire : le monument aux morts de Gentioux n'a jamais été officiellement inauguré par la République française. En 1922, le conseil municipal conduit par Jules Coutaud, maréchal-ferrant et ancien combattant, choisit de faire figurer un orphelin, le poing levé vers ces mots : « Maudite soit la guerre ». Ce choix, maintenu malgré les pressions, a provoqué une relégation totale par l'État de ce monument pendant plus de soixante ans !

Jusqu'à ce qu'ils soient uniquement transportés par véhicules, les soldats transitant à pied entre Limoges et le camp militaire de La Courtine avaient pour ordre de détourner la tête en passant devant le monument. Il aura fallu attendre 1985 et la détermination du maire Pierre Desrozier pour qu'un préfet le salue enfin, en marge de l'inauguration de la gendarmerie. Pourtant, là encore, c'est le maire et non le préfet qui a déposé une gerbe aux pieds de l'orphelin.

En 1990, ce même maire parvient à le faire inscrire au titre des monuments historiques après un nouveau bras de fer avec l'État.

C’est donc cent trois ans après l’inauguration du monument par la population et le conseil municipal, que la République est venue se tenir devant l’enfant au poing levé, présider une cérémonie d’hommage et déposer une gerbe au ruban tricolore à ses pieds.



Le maire et les adjoint-es n’ont pas souhaité médiatiser plus que d’ordinaire ce moment, par volonté de ne pas confondre cérémonie mémorielle et manifestation d’autres sujets que celui de la mémoire des enfants de la commune qui ne sont pas revenus de la guerre. L’Histoire étant ce qu’elle est, la municipalité considère ce geste moins comme une réparation que comme une juste reconnaissance : celle du fait que dire non à la guerre n’a jamais été une trahison, mais la plus haute forme de fidélité à celles et ceux qui y sont morts. Une juste reconnaissance à ceux qui ont donné leur vie pour la République et n’avaient pas reçu en retour le même respect que celui adressé à tous leurs camarades défunts.

À ce titre, il est bon de rappeler ici que les corps de certains hommes de Gentioux et ses villages ne sont pas revenus des champs de bataille et des tranchées. Ils demeurent ainsi, sans sépultures, très probablement pour l’éternité. Aussi, le monument aux morts de Gentioux, comme de très nombreux monuments aux morts, représente l’unique lieu de recueillement des familles où celles-ci peuvent y retrouver le nom de leur aïeul disparu. Cette situation nous oblige toutes et tous au respect de ces monuments et des noms qu’ils transmettent aux générations qui se succèdent ici.

Un devoir de mémoire

Le 8 mai 1945 marque la fin d’un régime, pas la fin d’une leçon. Car le régime nazi n’est pas tombé du ciel. Il est né dans un pays humilié et appauvri, où l’on a patiemment expliqué aux gens que leurs malheurs venaient des étranger-es, des personnes juives, des communistes, des syndicalistes, des malades, des différent-es. Il est arrivé au pouvoir par la voie légale.

Ces mécanismes existent toujours : désigner un bouc émissaire pour ne pas nommer les causes réelles de la misère, traiter l’étranger-e comme une menace et le voisin ou la voisine comme un-e suspect-e, s’habituer aux mots qui déshumanisent avant de s’habituer aux actes. Quand la guerre redevient un mot ordinaire dans le débat public, il est temps de relire ce qu’un conseil municipal de la Creuse a fait graver dans le granit en 1922.

Notre commune a choisi, il y a plus d’un siècle, de ne pas glorifier ce qui l’avait saignée. C’est cet héritage que nous célébrons chaque 11 novembre et chaque 8 mai, et c’est lui que nous devons, aujourd’hui plus qu’hier, transmettre à celles et ceux qui viendront.

L’Arban a fêté ses quinze ans à La Lézioux



Le vendredi 12 juin, la coopérative L’Arban a célébré ses quinze ans à La Lézioux et inauguré à cette occasion ses nouveaux Ateliers de l’habitat et de l’écoconstruction. La journée s’est ouverte par l’assemblée générale de la société en milieu d’après-midi, avant l’inauguration des locaux en fin de journée.

Quinze ans et un siège à Faux-la-Montagne

Née en 2008 et devenue société coopérative d’intérêt collectif deux ans plus tard, L’Arban s’est constituée pour répondre à un paradoxe bien connu chez nous : beaucoup de maisons vides, un bâti ancien partout, et pourtant très peu de logements réellement disponibles et confortables. Passoires thermiques, chantiers lourds, capacités d’investissement limitées des ménages : s’installer sur le Plateau reste un parcours d’obstacles. Or le logement commande le reste : l’arrivée de nouveaux et nouvelles habitant-es, le maintien de l’école, des services et de l’activité.

La coopérative, dont le siège est à Faux-la-Montagne, réunit aujourd’hui une dizaine de salarié-es et plus de deux cents sociétaires. Son nom dit sa méthode : en occitan, l’arban désigne le travail fait en commun, cette entraide villageoise autrefois courante.

Elle travaille sur trois fronts. Comme foncière solidaire, elle achète, rénove et remet en location des logements à prix accessible : douze biens ont déjà retrouvé une seconde vie, auxquels s’ajoutent des lieux collectifs comme un café associatif à Felletin ou des ateliers partagés à Uzerche. Comme atelier d’urbanisme rural, elle accompagne les communes sur la revitalisation des bourgs, la reconquête du bâti vacant ou les éco-hameaux, et s’ouvre depuis peu à l’adaptation des petites communes au changement climatique.

Enfin, depuis 2016, ses Ateliers de l’habitat accompagnent directement les particulier-es dans leurs projets d’auto-réhabilitation, du conseil avant achat jusqu’au chantier, avec des matériaux respectueux du bâti ancien, comme les enduits chaux-chanvre, la laine de bois ou la ouate de cellulose. À elle seule, la coopérative réalise près de 10 % des accompagnements à l’auto-réhabilitation soutenus par l’Agence nationale de l’habitat (ANAH) en France !

Ce que sont les nouveaux Ateliers

Les Ateliers inaugurés en juin sont l’aboutissement d’un projet engagé en 2022, quand la candidature de L’Arban a été retenue au titre du dispositif national « Manufacture de proximité », piloté par l’Agence nationale de la cohésion des territoires. L’ensemble représentait plus de 400 000 € d’investissement, dont 250 000 € de soutien de l’État, et prévoyait deux sites : un premier à La Lézioux, en partenariat avec l’atelier de menuiserie associatif Atout Bois, et un second dans le secteur de Felletin, avec la ressourcerie du bâtiment REMABAT 23.

Installés dans une ancienne stabulation agricole réhabilitée, les Ateliers réunissent une matériothèque, une outilthèque, des espaces de démonstration et des ateliers ouverts aux professionnel-les comme aux particulier-es. On peut y emprunter ou louer de l’outillage, être orienté-e vers des matériaux biosourcés et y trouver un conseil technique.

Atout Bois, qui a quitté Lachaud pour La Lézioux, propose de son côté des initiations à prix libre ouvertes à ses adhérent-es, plusieurs samedis par an : pose de plancher, fixations selon les supports, sécurité et entretien de l’outillage électroportatif. Une partie de ces chantiers a d’ailleurs servi à équiper le bâtiment lui-même.

Un partenaire de la commune et du territoire
L'Arban n'est pas une inconnue pour la mairie : la commune l'a d'abord sollicitée pour une étude d'urbanisme complète de Gentioux en 2013 puis en 2021 pour bâtir un diagnostic et une stratégie de rénovation de son patrimoine bâti, en clarifiant les usages présents et futurs des différents biens communaux et en identifiant les travaux à mener, thermiques comme sanitaires et structurels, au fil de trois ateliers avec les élu-es.

L'inauguration des Ateliers et l'anniversaire des quinze ans d'existence de la coopérative a aussi été le témoin du soutien des autres collectivités publiques autour des actions de L'Arban : élu-es des communes, du conseil départemental et régional, représentantes de l'Agence nationale de l'habitat ou de la Banque des Territoires ont toutes et tous manifesté leur reconnaissance et leur envie de poursuivre le travail sur un sujet qui est central pour l'avenir de notre territoire.

Plus de renseignements : arban.fr et atout-bois-en-limousin.fr

Pigerolles : enfouissement des réseaux et modernisation de l'éclairage public



Engagés avec le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC23), les travaux d'effacement des lignes aériennes et de modernisation de l'éclairage public du bourg de Pigerolles touchent désormais à leur fin. Le point sur ce qui a été fait, sur les quelques ajustements en cours et sur ce qui suivra.

Ce que fait le SDEC23, et pourquoi
Le SDEC est devenu propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tension du département qui lui ont été confiés par les communes. Créé en 1946, il regroupe l'ensemble des communes creusoises et accompagne celles qui le souhaitent sur l'éclairage public, de l'étude au suivi de chantier.

C'est dans ce cadre que se déroule l'opération de Pigerolles : les lignes descendent sous terre, les poteaux et les fils disparaissent du paysage du bourg, et les anciens luminaires sodium cèdent la place à des diodes électroluminescentes (LED). Celles-ci, nettement moins gourmandes en électricité et plus respectueuses de l'environnement, notamment des insectes, permettent aussi de renforcer la place de la commune au sein de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) portée par le Parc Naturel Régional.

Des ajustements concernant le nombre de points lumineux
Suite à un problème de commande de la part du SDEC, il a fallu opérer un choix sur un point lumineux. L'un des emplacements retenus s'est révélé à l'étude moins sensible que d'autres au regard de la circulation. Plutôt que d'y installer un luminaire par principe, la commune a donc fait le choix inverse : l'emplacement restera nu et sera simplement mis en sécurité.

Dans le même esprit, un point situé en bout de ligne a été supprimé en accord avec le syndicat, de façon à concentrer l'éclairage sur la partie centrale du bourg, là où il est réellement utile. Les deux luminaires LED déposés ne sont pas perdus : ils seront reposés ailleurs sur la commune, probablement à Soulières ou à La Gratade.

À chaque arbitrage sur ce sujet, la commune va dans le sens de la réduction du nombre de points lumineux. Moins de consommation, moins de dépense de fonctionnement, moins de pollution lumineuse et de fragilisation de la biodiversité pour un ciel qui reste l'un des plus noirs de France. L'enjeu est pour nous de concentrer l'éclairage là où il sert vraiment à la sécurité de toutes et tous.

En parallèle, une reprise en main de l'extinction nocturne
Autre avancée, moins visible mais bien réelle. Certaines horloges qui commandent l'éclairage public s'étaient déréglées, avec une extinction qui ne correspondait plus à ce qui avait été décidé par le conseil. Plutôt que de payer un prestataire pour systématiquement reprogrammer celles-ci, l'élu délégué aux bâtiments a fait le tour des armoires de commande, acquis une clé permettant de reprogrammer directement les horloges et obtenu du SDEC23 le programme correspondant.

L'extinction nocturne est donc rétablie à Gentioux comme à Senoueix, et la commune n'a plus besoin de faire appel à un-e prestataire à chaque réglage !

Et après
Cet enfouissement n'est qu'une première étape : l'aménagement du bourg de Pigerolles se poursuit avec le cabinet d'architectes La Talvera et le bureau d'études Colibri, qui travaille au chiffrage prévisionnel des travaux de voirie.

Comme actuellement à Faux-la-Montagne, une phase test de matérialisation au sol est envisagée en accord avec l'Unité Technique Territoriale d'Aubusson (UTT) afin que chacun-e puisse se rendre compte, grandeur nature, de ce que donnera la réduction de la chaussée routière avant de la concrétiser dans le bitume.

En parallèle, le maire délégué de Pigerolles et l'agent du Parc Naturel Régional qui nous accompagnent travaillent à la réalisation d'un nouvel espace, plus discret et plus esthétique, pour le point de collecte des déchets situé actuellement en contrebas de l'église.

La petite grange de Pigerolles a été inaugurée



Le vendredi 10 juillet à 18 h 30, la commune conviait les habitant-es sur le couderc de Pigerolles pour marquer la fin de la rénovation d'une petite grange située à côté de l'église. L'occasion d'un apéritif partagé qui se veut marquer le début d'une longue série d'événements conviviaux !

Trois ans entre l'envie et le toit
Le point de départ n'est pas dans un bureau. Il y a trois ans, l'étude d'urbanisme participative menée à Pigerolles avait fait remonter une demande largement partagée : retrouver un espace central dans le bourg. Décision avait donc été prise de rénover le couderc historique, situé en bordure immédiate de l'église.

Le chantier a été conçu sous forme participative, notamment pour que le coût ne retarde pas le projet. Engagé à l'automne dernier sous la

conduite du charpentier René François, aidé par des bénévoles, élu-es comme habitant-es, il s'est achevé ce printemps.

Ce que devient le lieu

C'est actuellement un espace public couvert, au centre du bourg, à deux pas de l'église. C'est simple à dire, mais précieux : un endroit où l'on peut se retrouver sans réserver une salle, sans chauffage à payer, et sans dépendre de la météo.

Marché de producteur-ices, vide-grenier, répétitions, ateliers, apéritifs de village, réunions diverses, halte pour les randonneur-euses : les usages ne demandent qu'à être inventés par les habitant-es !

Merci aux bénévoles

Merci aux personnes qui sont montées sur le toit, ont porté les ardoises, préparé les repas de chantier et donné de leur temps.

Réouverture d'une épicerie : travail conjoint avec La Bascule et la Chambre de Commerce et d'Industrie

Rouvrir une épicerie dans le bourg ne se résume pas à des travaux. Il faut savoir ce dont les habitant-es ont réellement besoin et s'assurer que le commerce tiendra debout économiquement une fois les portes ouvertes. C'est le sens du travail mené ces derniers mois avec l'association La Bascule d'un côté, la commune et la Chambre de commerce et d'industrie de la Creuse de l'autre.

Pour rappel, depuis 2014, le lieu avait été confié à l'entreprise Morel de Faux-la-Montagne pour y établir une annexe proposant de la boulangerie et une petite épicerie en complément d'un relais postal. Cependant, au fil des ans, l'amplitude d'ouverture du local trop réduite n'a plus répondu aux exigences de La Poste, qui a retiré le relais postal de Gentioux.

Afin de tenter de relancer cette activité et de l'étendre au plus grand nombre, le conseil municipal précédent a fait le choix difficile de ne pas reconduire le bail commercial de l'entreprise Morel.

Il est important de rappeler néanmoins que ce point de vente était d'une grande utilité pour plusieurs habitant-es de Gentioux-Pigerolles et que l'entreprise Morel continue à approvisionner ces habitant-es par livraison.

Une réflexion sur une reprise avec les services du développement économique de notre communauté de communes et de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Creuse a donc été engagée.
Rapidement, notamment à cause de la taille du local (moins de 90 m² commerciaux), les acteurs classiques du commerce rural n'ont pas répondu présents et la commune s'est alors tournée vers l'économie sociale et solidaire et l'association locale qui propose déjà un service d'épicerie : La Bascule.

Écouter avant de décider : l'enquête de La Bascule

Une épicerie de village ne vit pas des bonnes intentions de celles et ceux qui l'ouvrent, mais bien des courses de celles et ceux qui habitent autour.

C'est toute la raison d'être de l'enquête conduite auprès de la population par l'association La Bascule : ce que l'on souhaite trouver sur place, à quels horaires, à quel prix, quelle place pour les produits locaux, et ce que l'on continuera malgré tout d'acheter ailleurs. Autant de réponses qui dessinent en creux le commerce viable, celui qui correspond aux habitudes réelles et non à celles que l'on prête aux gens.

L'enquête a reçu 113 réponses et sa restitution s'est tenue le 30 juillet à 19 h 30.

Sécuriser le modèle économique : l'appui de la CCI
Afin à la fois d'aider les bénévoles qui travaillent sur ce projet et d'appuyer la nécessaire recherche de financements publics mobilisables pour le lancement, la commune a proposé à l'association de financer une étude d'opportunité, proposée par la CCI23.

Cette étude, d'un coût de 2 500 €, permet de mobiliser les données de la CCI23 et de déterminer la potentielle zone de chalandise, le pouvoir d'achat moyen des ménages, leurs habitudes de consommation et donc les recettes potentielles qu'une telle épicerie peut espérer atteindre. Autant d'éléments qui sont indispensables à trouver l'équilibre commercial et à dimensionner l'offre en conséquence. Ce type d'études est devenu, aujourd'hui, presque obligatoire pour solliciter des subventions pour l'achat du matériel et les coûts de lancement.

Le local commercial
L'état des lieux du local a été fait au printemps par les bénévoles et salarié-es de l'association et les élu-es. La chambre froide de l'ancienne épicerie fonctionne et pourra être modernisée. Les questions du stockage complémentaire et du stationnement ont été examinées sur place, l'espace existant paraissant suffisant dans un premier temps, sous réserve de la réorganisation des abords.

Et maintenant
L'équipe de l'épicerie remercie chaleureusement la population pour sa participation à l'enquête, à l'oral ou en réponse au questionnaire, et lui donne rendez-vous le vendredi 6 novembre à 18 h 30 dans la salle polyvalente de Gentioux-Pigerolles pour une présentation publique !

Deux logements au-dessus de l'épicerie

La commune rénove en ce moment deux des trois appartements situés aux étages du bâtiment de l'épicerie. Un chantier qui a eu du mal à se lancer tant les coûts des travaux ont augmenté ces dernières années, en parallèle d'exigences énergétiques de plus en plus fortes.

Mené pour partie en régie, et dont le bouclage financier et technique se joue d'ici la fin de l'année. État des lieux sans fard.

Deux logements en vue
Rénover ces deux appartements répond à un constat que chacun-e peut faire ici : les demandes de logement arrivent régulièrement en mairie, et nous n'avons plus grand chose à proposer : tout est loué !

Un logement vacant au-dessus d'un commerce en cours de réouverture, en plein bourg, c'est exactement le type de bien qu'une commune a intérêt à remettre sur le marché. Plusieurs personnes se sont d'ailleurs d'ores et déjà déclarées intéressées, avant même la fin des travaux !

Le chantier est suivi par le cabinet d'architecture Lichen et a mobilisé, selon les lots, des entreprises locales (maximum 45 minutes de Gentioux) et l'équipe technique municipale.

Ce qui a été fait
L'année a été rythmée par les réunions de chantier. Les deux appartements ont été raccordés à la fibre plutôt qu'au réseau téléphonique cuivre, choix logique au moment où le réseau cuivre est appelé à disparaître de la commune d'ici 2030.

Plusieurs huisseries usées ont été remplacées, une conduite de chauffage a dû être déplacée pour s'écarter d'une ligne électrique. Les enduits ont été repris autour des nouvelles portes palières, le lambris d'une des

salles de bain a été déposé, les garde-corps qui n'étaient plus aux normes ont été renforcés, et la plomberie a été lourdement rénovée.

Le chantier a coûté plus cher que prévu en raison d'une difficulté classique en rénovation ancienne : le lot électrique n'avait fait l'objet que d'une estimation globale et son coût, une fois affiné à la demande, a doublé. S'y sont ajoutés des choix techniques successifs, tous à la hausse, et un devis de finitions, peintures et reprises d'enduits, qui n'avait pas été intégré au budget global. Au printemps, le prévisionnel avec avenants s'établissait au moins à 55 000 €, hors fenêtres de toit.

Bouclage du projet et perspectives pour le locatif municipal
La commune dispose de fonds mobilisables au titre du dispositif départemental « Boost'Commune », qui subventionne jusqu'à 25 % du coût de certains projets.

Ce dispositif s'arrête définitivement le 31 décembre 2026 et ne sera pas reconduit : les opérations doivent donc être soldées à cette date. Par ailleurs, il faut rappeler que la commune gère désormais douze logements, soit un parc immobilier locatif comparable à des communes de la taille de Felletin !

Beaucoup des logements municipaux sont hébergés dans des bâtiments anciens et ne répondent plus aux nouvelles normes en matière de performances énergétiques. Afin de garantir à nos locataires de bonnes conditions de vie, la commune prévoit un engagement dans la durée et, au vu notamment des coûts des moyens, a fait le choix de céder les biens qui peuvent trouver acquéreur. C'est dans cette idée qu'une maison à proximité de la mairie est désormais en vente.

En outre, deux agents techniques dédiés à la rénovation des bâtiments municipaux ont été recrutés au cours de l'été et prendront leurs fonctions en septembre.

Si les délais des travaux restant à réaliser sont tenus, la commune espère pouvoir mettre en location ces deux logements courant décembre 2026. Si vous êtes intéressé-es, vous pouvez adresser une demande en mairie par courrier ou courriel (mairie.gentioux@wanadoo.fr).

Au regard de la forte demande en locatif sur la commune, la mairie entend privilégier des demandes qui garantiront au maximum de personnes d'être accueillies.

Cirque Bidon, Fête de l'été, Musiques en Marche : un été riche en culture et en animations

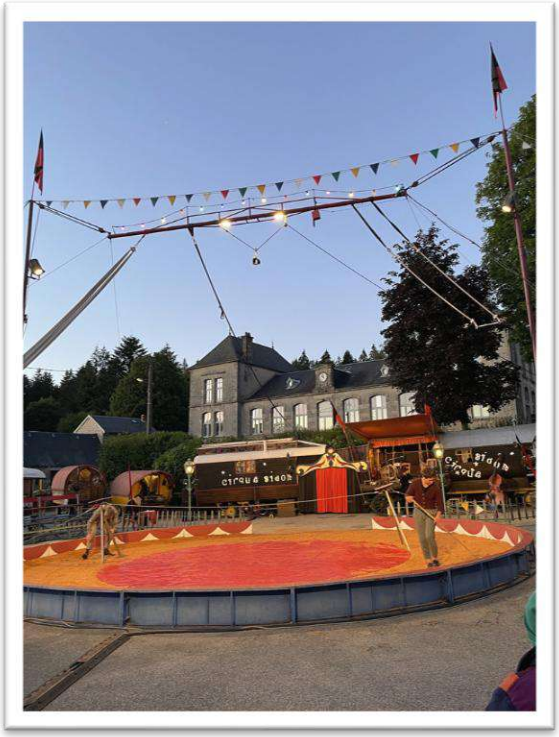
Après le mois de mai et les festivités de l'école, l'été fut riche en événements. En voici un petit aperçu.



Goûter à l'école avec le Club de l'Amitié



Spectacle de fin d'année à l'école



Juin : le cirque s'installe sur la place

Le temps fort du mois de juin aura été l'accueil du Cirque Bidon, installé place du Monument du 7 au 15 juin. Une venue qui ne s'improvise pas : arrêté d'occupation de la place, information des riverain-es pour le déplacement des véhicules, pose des barrières, diffusion des affiches par les élu-es et six mètres cubes de sciure à livrer, acheminés par les remorques de bénévoles après plusieurs allers-retours !

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont donné la main et encore bravo aux artistes pour ces beaux spectacles qui ont enchanté petits et grands.

Deux autres rendez-vous ont marqué le mois : le passage de « La Limousine cyclo », randonnée vélo de 200 kilomètres au départ de Panazol et dont la boucle traversait Gentioux le 6 juin.



La « Limousine Cyclo »

Le 12 juin, c'était l'anniversaire de notre bar-restaurant La Grande Gentiane, avec deux food-trucks installés rue des jardins pour que l'équipe du bar-restaurant puisse se consacrer pleinement à l'animation. Un vrai moment de plaisir qui vient clore une première année très réussie pour un lieu qui est rapidement devenu un incontournable de la commune !



Gym Siel Bleu à la salle polyvalente

Juillet et août : entre marchés, fêtes, concerts et sport !

Une nouvelle fois pour 2026, les marchés d'été ont rythmé les mardis soir de juillet et d'août. Avec cette année des ajustements nécessaires liés à la canicule mais qui n'ont heureusement pas été pleinement activés. En effet, en cas d'alerte rouge un mardi, il est prévu un basculement en nocturne, de 20 h à minuit. Cette année, des initiatives ont cherché à améliorer l'ombrage et à déployer des points d'eau supplémentaires.

Le 1er août, le Club de l'Amitié organisait la 1ère édition de la Fête de l'été : tombola, jeux gonflables pour les enfants, grillades de saucisses, brocante et stands d'artisans… un bel événement pour lequel la commune remercie chaleureusement l'association !

Le 9 août, le Comité de la Creuse du Mouvement de la Paix conduisait sa traditionnelle marche pacifiste entre Royère-de-Vassivière et le monument aux morts de Gentioux, en hommage aux victimes des frappes nucléaires d'Hiroshima et Nagasaki en 1945.

Côté musique, après la prestation toujours remarquable de l'orchestre-harmonie intercommunal du Plateau de Gentioux, c'est le Petit Chœur qui donnait en l'église Saint-Martial de Gentioux un concert de chants orthodoxes le 7 juillet. Il fut suivi le 13 août par le concert « Voix Lactée » du Chœur des Phonies Polies qui a été aussi un franc succès avec de nombreux spectateurs présents !



Concert « Voix Lactée » en l'église Saint-Martial de Gentioux



L'ODC Washboard Band, "Quand Charles Trénet rencontre Thomas "Fats" Waller"

Enfin, la place du Monument accueillait le 16 août dernier une soirée avec un camion-scène consacrée à Charles Trenet et à Thomas « Fats » Waller dans le cadre de « Musiques en Marche », là aussi une centaine de spectateurs ont été accueillis avec le concours du Club de l'Amitié qui a tenu la buvette.

Le 25 août, la commune accueillait une nouvelle fois un spectacle hors les murs dans le cadre de la 31e édition du festival « Paroles de Conteurs », organisé par l'association Conte en Creuse sur la presqu'île de Pierrefitte à Vassivière.

Enfin, le 30 août, la course cycliste du « Challenge Vert », initialement prévue le 20 juin et reportée en raison de la canicule, a traversé la commune.

Merci

Rien de tout cela ne tient sans les associations qui portent les événements, les bénévoles mais aussi les élu-es qui organisent, contactent, gèrent, montent et démontent, les agent-es qui installent les barrières et ramassent derrière, et les habitant-es qui acceptent de déplacer leur voiture pendant huit jours.

Merci à celles et ceux qui ont organisé, facilité, aidé et participé à tous ces événements qui montrent que vivre à Gentioux-Pigerolles c'est vivre dans un territoire vivant et animé !

PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)



Les 26 communes de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud élaborent ensemble leur Plan local d'urbanisme intercommunal, le document qui fixera pour dix à quinze ans les règles de construction et d'aménagement sur notre territoire.

La première phase est bouclée, la deuxième vient de s'ouvrir : celle où se décident les orientations.

Ce qui a été fait
Engagée en 2025, la première phase a consisté à dresser l'état des lieux du territoire, avec une forte implication des communes. Ce diagnostic est aujourd'hui consultable en ligne et onze enjeux auxquels le territoire devra répondre à l'horizon 2040 en ont été tirés.

Le 25 juin, une soixantaine d'élu-es et de secrétaires de mairie des 26 communes se sont réuni-es à Saint-Sulpice-les-Champs pour lancer officiellement la phase suivante.

Ce qui commence
La phase 2 court de juin 2026 à juin 2027. Elle porte sur deux chantiers : le diagnostic foncier communal, commune par commune, et surtout le Projet d'aménagement et de développement durables, le PADD.

Il faut comprendre ce qu'est ce document, central pour ce qui va suivre dans les phases à venir. Le PADD n'est pas un règlement technique : c'est l'expression des choix politiques et des grandes orientations qui guideront le développement du territoire jusqu'en 2040.

Le règlement et le zonage, qui détermineront ensuite si telle parcelle est constructible, peut recevoir tel ou tel projet d'aménagement, en découleront. Le vice-président en charge du dossier résume l'exercice en disant que le PADD devra « porter une vision à l'échelle de l'intercommunalité », au-delà des intérêts propres à chaque commune.

Trois défis devront être conciliés : habiter et accueillir de nouveaux et nouvelles habitant-es, maintenir et développer l'activité économique, préserver les espaces naturels et agricoles, le paysage, les ressources, le patrimoine, et s'adapter aux risques.

Chacun-e voit bien que ces trois objectifs peuvent entrer en tension, voire en opposition.

L'année qui vient servira précisément à arbitrer. L'élaboration complète du PLUi devrait s'achever en 2030.

Comment notre commune s'organise
Six élu-es référent-es suivent le dossier (retrouvez la liste sur notre site : https://gentioux-pigerolles.fr/commissions-thematiques-creuse-grand-sud).

Ils et elles se sont réuni-es le 13 juillet dernier pour se répartir la lecture des documents, qui ne sont pas minces : le document de diagnostic fait à lui seul 600 pages ! À quoi s'ajoutent l'appropriation par les nouveaux élu-es des études antérieures menées par la commune sur l'aménagement des bourgs de Gentioux et de Pigerolles, l'Atlas de la biodiversité communale et les comptes-rendus des visites de villages !

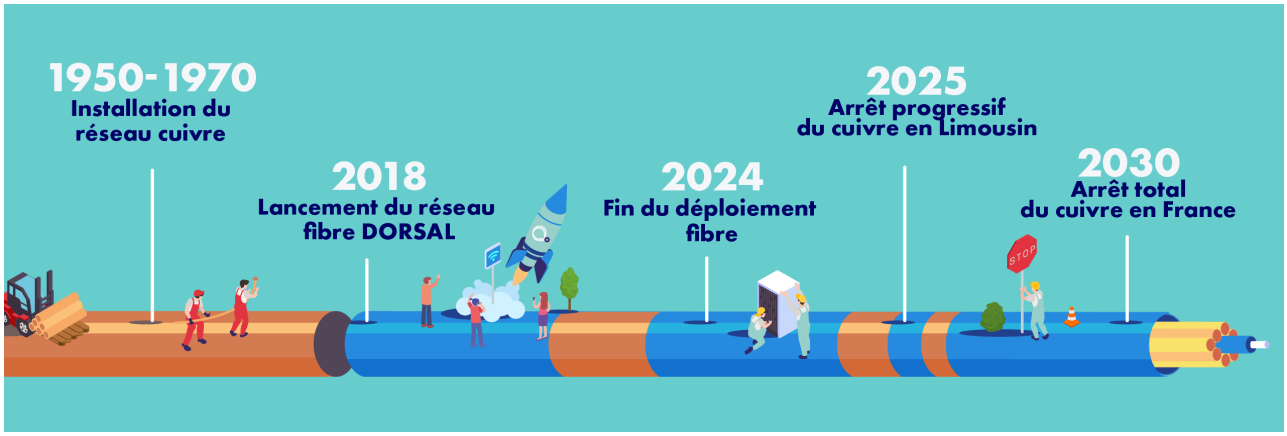
Nous ne souhaitons pas que ce travail reste entre les mains de six personnes. L'intention des élu-es est d'ouvrir cet espace de travail à des habitant-es non élu-es. Une réunion pour les habitant-es de Gentioux-Pigerolles, Faux-la-Montagne et la Villedieu est prévue dans la salle des fêtes de Faux-la-Montagne le 9 septembre à 18 h 30. Si l'urbanisme, le paysage, l'agriculture, le bâti ancien ou la question des terrains constructibles vous intéressent, n'hésitez pas à vous signaler par courrier ou courriel ou directement auprès du secrétariat de mairie.

Du côté intercommunal, des réunions d'information et des réunions publiques rythmeront les années à venir. Creuse Grand Sud souhaite par exemple associer les collégien-nes dès la rentrée, pour croiser le regard des jeunes sur le territoire de 2040, qu'ils et elles vivront, avec celui des élu-es d'aujourd'hui.

Pour aller plus loin
Le diagnostic et l'ensemble des informations sont accessibles sur la page PLUi du site de Creuse Grand Sud : https://creuse-grand-sud.fr/urbanisme/plui

Arrêt du réseau cuivre et passage à la fibre optique : recensement des foyers pénalisés

En 2027, Orange va commencer à mettre fin au réseau cuivre qui lui appartient et qui alimente encore certains foyers en ligne téléphone fixe et en Internet ADSL.



Toutes les communes de Creuse Grand Sud sont concernées, à des échéances diverses.

En parallèle le syndicat mixte public Dorsal a terminé de déployer le réseau fibre optique dont il est propriétaire et qui est exploité par Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD), une autre structure publique, afin que tous les foyers aient le même accès au réseau Internet très haut débit.

Afin d'anticiper au mieux cette transition, nous recensons tous les foyers qui ne possèdent à ce jour que le téléphone fixe et l'ADSL et qui seraient donc fortement impactés par l'arrêt du réseau cuivre.

Si vous êtes concernés, vous pouvez nous contacter à la mairie :

- Par téléphone au : 05 55 67 90 14
- Par email à : mairie.gentioux@wanadoo.fr
- Ou par l'intermédiaire de l'habitant-e-relais de votre village (voir ci-dessous).

Réseau des habitant-es-relais de ce nouveau mandat

Dans la continuité du mandat précédent, le réseau des habitant-es-relais a été réactivé : certain-es ont accepté de continuer cette mission, d'autres ont répondu favorablement à notre demande et nous les en remercions. Nous remercions également celles et eux qui ont rempli cette fonction au cours des six dernières années et qui n'ont pas souhaité continuer.

Afin que chaque habitant-e soit informé, nous publions ici la liste des habitant-es-relais. N'hésitez pas à vous manifester auprès d'eux. Parfois il s'agit d'une équipe de plusieurs personnes.

Pour rappel, les habitant-es-relais peuvent centraliser et faire remonter les informations qui concernent le village, transmettre de la part de la mairie des informations importantes (exemple : recensement des foyers concernés par la fermeture du réseau cuivre, consultation de la population sur des sujets importants…), voire urgente (exemple : problème d'eau potable, surchauffe d'un logement pendant la canicule…).

Leur rôle est particulièrement précieux auprès des personnes qui ne disposent pas d'adresse mail, mais il est essentiel surtout pour encourager et perpétuer ce que chacun-e fait naturellement déjà : veiller sur ses voisin-es, en particulier les plus vulnérables.

Les habitant-es-relais sont donc d'un grand secours pour l'équipe municipale dans son intention de prendre soin des habitant-es et de favoriser l'entraide.

Pigerolles et La Gratade	Martine Grandjean · 06 83 33 42 47
Gentioux-bourg, L'Arluguet et son FAM	Anne Bonvoisin · 06 44 87 75 83 Fanny Verrue Marianne Godez · 06 37 96 16 73 *(laissez un message si pas de réponse)* Eliane Dervin · 06 41 83 95 81 Lucie Pesqueux · 06 78 41 21 09
Pallier	Isabelle Marcziniak · 06 74 64 05 58
Provenchère et Mouliéras	Fortuné Bazile · 06 48 00 55 22
Le Mont, La Vareille et Le Vallenet	Marion Chapellier
Les Ganes	Céline Mellier · 06 76 52 03 74
La Villatte et Le Peux du Tour	Bertane Lehec Emmanuelle Piriot
Senoueix	Adèle Zeltz · 06 26 97 86 64
Lotissement de Senoueix	Maurice Verbaenen · 06 42 71 42 54
La Lézioux et Chaumont	Leslie Matabon · 06 78 01 19 05 Sébastien Aubert · 07 81 78 03 21
Verginas	Dominique Canard
Joux et Le Mazet	Isabelle Judde · 06 61 36 75 92 Adrien Vioque-Lorenzo · 07 61 08 45 19

Soulières	Florence Ravel · 06 89 26 45 67
Lachaud	Chantal Galibert · 06 64 48 09 50
Chez Gorce	Nadine Régaudie
Vervialle	Joëlle Vinatier · 06 98 54 35 25
Les Salles	Isabelle Saunier · 06 30 41 61 80
Le Luc	Marina Estrade

Si vous êtes volontaire pour être habitant-e-relais de Villemoneix, contactez la mairie !

Mairie de Gentioux-Pigerolles · 05 55 67 90 14 · mairie.gentioux@wanadoo.fr / www.gentioux-pigerolles.fr

État Civil

Naissance

Mariage
Jean-Philippe PINTAPARY et Jacqueline REYNAUD le 08/08/2026

Décès
Gisèle PICOUT 05/08/26 à Limoges
Bernard LOUVET le 03/04/26 à Moutier-Rozeille